

COMMUNE DE BRIE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2008

L'an deux mille huit, le **15 septembre**, à 20 h 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 10 septembre 2008, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Bernard JAMET, Maire**, afin de discuter des points à l'ordre du jour :

1. Assainissement collectif : rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service.
2. Assainissement collectif : redevance, taxe de raccordement - tarifs 2009.
3. Nouvelle station d'épuration : travaux complémentaires.
4. Travaux du réseau assainissement de la Moustière : indemnisation des locataires.
5. Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil : rapport sur le service d'eau potable pour l'exercice 2007.
6. Commission Communale des Impôts Directs : proposition des membres.
7. Voirie : travaux supplémentaires sur la VC 7.
8. Acquisition de matériel.
9. Terrain de football : autorisation du Conseil pour lancer l'appel d'offres pour la conception.
10. Aménagement sentier et parking Valentin : supplément pour étude d'urbanisme.
11. Coopération intercommunale avec RIU SADULUI : le point, l'état des dépenses.
12. Lotissement « Les Jardins du Raize » : choix du nom des rues.
13. Salle multifonction : présentation de l'étude énergie.
14. Association Régionale d'Information des Collectivités Territoriales (ARIC) : nomination d'un délégué.
15. Lotissement « Les Jardins du Raize » : avenant au Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché de travaux.
16. Questions diverses.

Présents: Mrs CANNIEUX, COUDRAY, DURET, FOUCHER, JAMET, MOREL, ROBERT.
Mmes BELLOCHE, BOURGES, BRULÉ, FAYE, FOUILLET, GENDROT, PITOIS.

Absents :

Excusés : M. RIGAUDEAU

Membres en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14

Secrétaire de séance : Mme BOURGES

Monsieur LECRIVAIN Charlie présente au Conseil Municipal un compte rendu du Centre de Loisirs organisé à Raî Sadului en Roumanie.

Le compte rendu de la réunion de conseil Municipal du 27 juin 2008 est approuvé à l'unanimité.

1. Assainissement collectif : rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service.
--

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Quelques indicateurs principaux sont détaillés :

	2006	2007	ECART
Nombre d'abonnés	120	123	+ 2.50 %
Volumes facturés	9187	9865	+ 7.38 %
Recette d'exploitation	17 498.87 p	18 845.67 p	+ 7.70 %
Etat de la dette	0	0	

Le Conseil Municipal a pris acte du dépôt de ce rapport, de ses indicateurs techniques et financiers, qui seront tenus à la disposition du public en mairie.

2. Assainissement collectif : redevance, taxe de raccordement - tarifs 2009.

Redevance assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle les tarifs applicables en 2008, issus d'une délibération du Conseil Municipal du 17 septembre 2007 :

Part fixe	Abonnement Diam 15 mm	46.35 p
Part proportionnelle	Le m3	1.39 p

Il précise qu'il y a lieu de fixer dès à présent les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2009 et propose ce qui suit :

Part fixe	Abonnement Diam 15 mm	48.20 p
Part proportionnelle	Le m3	1.42 p

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire et le charge de faire connaître ces tarifs auprès de la Compagnie Générale des eaux pour application au 1^{er} janvier 2009.

Taxe de raccordement au réseau d'assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le montant de la taxe qui était en vigueur en 2008. Il propose de voter le tarif pour l'année 2009.

	Tarif au 1/01/2008	Proposition au 1/01/2009
TAXE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	583	600

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire pour application au 1^{er} janvier 2009.

3. Nouvelle station d'épuration : travaux complémentaires.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis concernant le problème d'étanchéité du bassin n° 3 de la station d'épuration.

Montant du devis BTPE 13 698 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise BTPE pour un montant de 13 698 € HT.

4. Travaux du réseau assainissement de la Moustière : indemnisation des locataires.

- Vu que la pose de la canalisation principale a causé plus de dégâts que prévus dans les jardins de M. Le Garrec (20 mètres) et de M. Guéné (20 mètres),
- vu la délibération n°6 du 19/11/2007 qui attribuait 200 € à M. Le Garrec (20m + 10m) et 120 € à M. Guéné (pour 20m)
- vu qu'un cerisier du jardin de M. Le Garrec a été détruit

Monsieur le Maire propose :

- pour M. Guéné : 60 € supplémentaires
- pour M. Le Garrec : 60 € supplémentaires + fourniture cerisier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote une indemnité de 260 € et la fourniture d'un cerisier pour M. Le Garrec et une indemnité de 180 € pour M. Guéné.

5. Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil : rapport sur le service d'eau potable pour l'exercice 2007.

Conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable relatif à l'exercice 2007. Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport qui sera mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture.

6. Commission Communale des Impôts Directs : proposition des membres.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de renouveler les membres de la Commission Communale des Impôts Directs pour la durée du mandat du nouveau Conseil Municipal. Il indique que les six commissaires titulaires et les six commissaires suppléants seront désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables dressée par le Conseil Municipal. Il propose donc au Conseil Municipal d'entériner la liste des contribuables suivants (en nombre double) :

Texier Hubert
Guéné Jean-Yves
Bafel Marie
Ravé Jean-Pierre
Fourdeux Alain
Fouillet Marie-Françoise

Loisel Jean-Yves
Gérard Thérèse
Jouzel Patrick
Chesnay Jeanine
Morel André
Bourges Solange

Aubin Thierry
Paris Jean-Yves
Delomez Brigitte
Peltier Monique
Nys Michel
Pinault Ida
Becquet Jean-Yves
Cannieux Maurice
Rouyer Jean-Claude

Rigaudeau Gérard
Bouget Marcel
Jouzel Alain

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la liste ci-dessus proposée et autorise Monsieur le Maire à la transmettre au Directeur des Services Fiscaux pour constitution définitive de la Commission Communale des Impôts Directs.

7. Voirie : travaux supplémentaires sur la VC 7.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 5 mai 2008, il avait accepté de moderniser la VC 7 en enrobé à froid pour un montant de 58 855.16 € TTC. Après vérification, la surface à traiter est supérieure au devis estimatif initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la modification des surfaces à traiter et vote une enveloppe de 61 147.41 € pour la modernisation de la VC 7 en enrobé à froid.

8. Acquisition de matériel.

- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux devis concernant l'achat d'un taille haie :

Agri Janzé	460.53 € TTC
Janzé Motoculture	500.00 € TTC

Monsieur Coudray, salarié d'Agri Janzé ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis d'Agri Janzé pour un montant de 460.53 € TTC.

- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise BODET concernant l'installation d'un parafoudre à l'église pour un montant de 751.09 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise Bodet pour un montant de 751.09 € TTC.

- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise SFI concernant l'achat d'extincteurs pour la mairie pour un montant de 178.90 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise SFI pour un montant de 178.90 € TTC.

9. Terrain de football : autorisation du Conseil pour lancer l'appel d'offres pour la conception.

Après avoir donné des informations sur la conjoncture à prendre en compte pour la réalisation des futurs équipements communaux, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de lancer l'appel d'offres pour la conception du terrain de football.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour la conception du terrain de football.

10. Aménagement sentier et parking Valentin : supplément pour étude d'urbanisme.

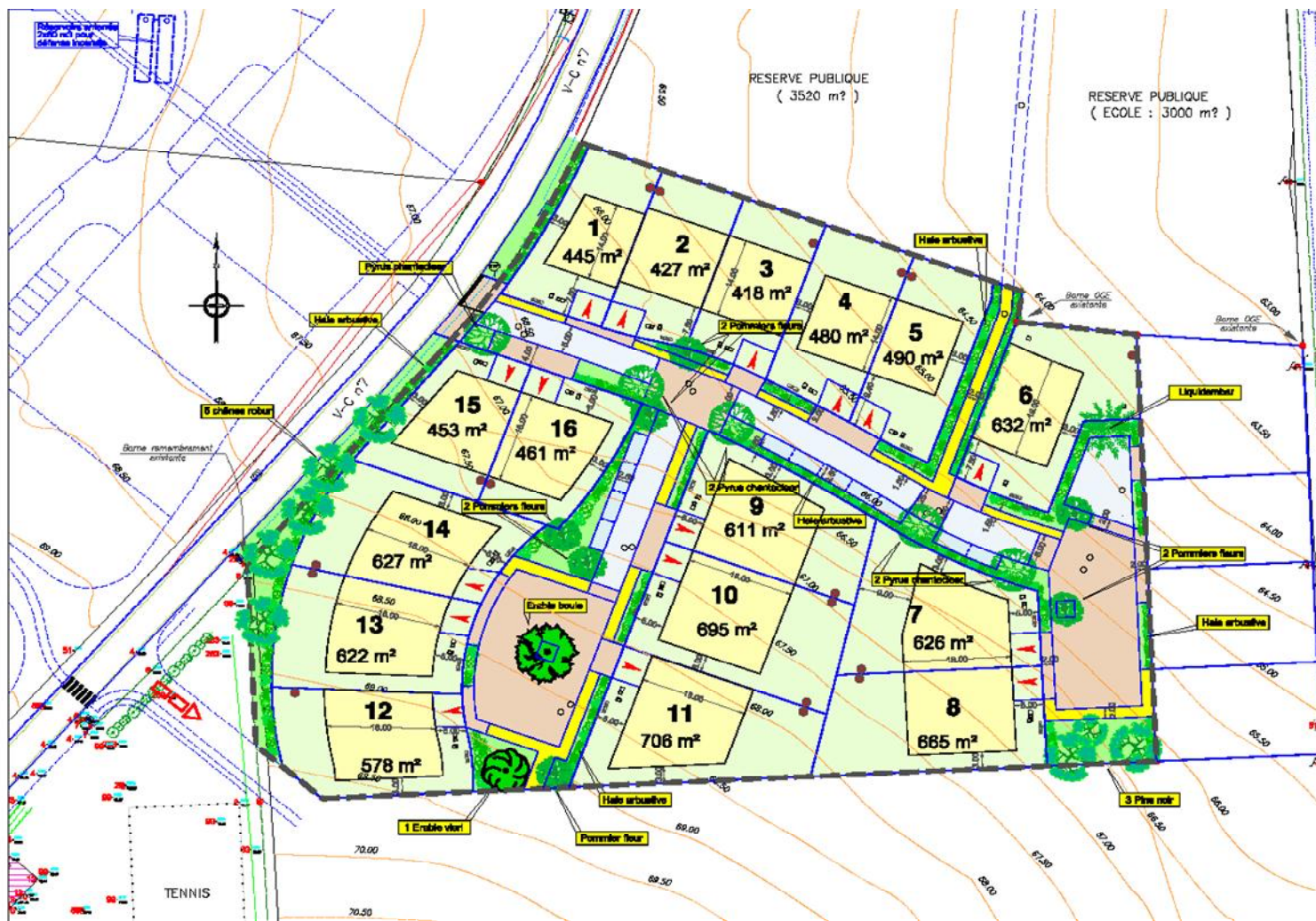
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette prestation sera prise en charge par Artefacto dans le cadre du contrat d'études d'urbanisme signé pour la révision du PLU.

11. Coopération intercommunale avec RIU SADULUI : le point, l'état des dépenses.

Le Conseil Municipal a pu entendre en début de séance l'exposé de Monsieur Charlie Lécivain, l'un des animateurs du CLSH de Riu Sadului cet été. Monsieur Rigau ne disposant pas de toutes les pièces comptables, le bilan financier pour la commune sera communiqué au Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion.

12. Lotissement « Les Jardins du Raize » : choix du nom des rues.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de choisir le nom des rues du lotissement « Les Jardins du Raize » notamment pour attribuer une adresse aux nouveaux habitants et faciliter les futures opérations de raccordements aux différents réseaux eau potable, téléphone, électricité



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de retenir les noms de rue suivants :

- rue du Raize (rue principale)
- allée du Courtil

13. Salle multifonction : présentation de l'étude énergie.

Monsieur le Maire présente l'étude comparative des différentes sources d'énergie utilisables pour la salle multifonction. Cette étude a pour but de déterminer le type d'installation à mettre en place pour chauffer et ventiler la salle. Au vu des conclusions de l'étude et après discussion le Conseil Municipal s'oriente vers la solution pompe à chaleur air/eau couplée à un système solaire pour la production d'eau chaude.

14. Association Régionale d'Information des Collectivités Territoriales (ARIC) : nomination d'un délégué.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de désigner un délégué à l'ARIC sur le thème de la formation et de l'information des élus. Ce réseau de délégués, composé de nouveaux et d'anciens élus, est animé par l'ARIC pour permettre de mieux appréhender les différentes facettes de la fonction d'élu local.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame Maryline Brulé délégué à l'ARIC.

15. Lotissement « Les Jardins du Raize » : avenant au Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché de travaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de faire un avenant au CCAP du marché de travaux du lotissement « Les Jardins du Raize ». L'article 3.5 du CCAP autorisait le cumul de la révision de prix avec l'actualisation de prix. Or l'article 1^{er} du décret n° 2001-738 du 23 août 2001 ne prévoit l'actualisation que des prix fermes. Il propose de faire un avenant au CCAP autorisant uniquement la révision de prix suivant les modalités fixées à l'article 3.5.5 du CCAP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer cet avenant au CCAP du marché de travaux de viabilisation du lotissement « Les Jardins du Raize ».